



Faits marquants

Synthèse annuelle 2021

La crise sanitaire perdure en 2021 La Nouvelle-Calédonie perd son statut « Covid free »

L'année 2021 continue d'être marquée par la pandémie mondiale de la Covid 19. Jusqu'au mois de septembre, la Nouvelle-Calédonie est exempte de virus moyennant la reconduction des mesures exceptionnelles d'urgence sanitaire aux frontières, et le prolongement des aides économiques de soutien aux entreprises durablement impactées par la pandémie.

Ainsi, à l'international, la suspension des programmes d'exploitation des services aériens, décidée en mars 2020, est maintenue. Seule une bulle sanitaire avec Wallis-et-Futuna est entretenue jusqu'au 7 mars 2021, à l'orée d'un deuxième confinement. Le tourisme international issu des croisières reste, lui aussi, interrompu. Les déplacements des personnes à l'international sont toujours soumis à l'autorisation du gouvernement et se limitent à des rapatriements ou à des motifs impérieux. À partir du 20 septembre 2021, un décret impose une obligation vaccinale à tout voyageur souhaitant se rendre en Nouvelle-Calédonie.

Les difficultés du fret aérien ou maritime demeurent. Les délais d'acheminement sont, dans leur majorité, rallongés et les coûts plus élevés en raison du ralentissement de la production mondiale et d'une activité portuaire et aérienne perturbée.

En 2021, la Nouvelle-Calédonie subit deux confinements stricts de la population sur l'ensemble du territoire. Le premier dure cinq semaines, du 9 mars au 2 avril, suivi d'un déconfinement progressif. La propagation du virus est jugulée ; la Nouvelle-Calédonie retrouve un statut « Covid free » qui perdure jusqu'à début septembre. Un second confinement est décidé du 7 septembre au 11 octobre. Le virus est alors bien présent, et circule sur l'ensemble du territoire. Ce deuxième confinement strict est suivi d'une période de confinement allégé au cours duquel certaines mesures sont assouplies : réouverture des commerces, fin des attestations et des limitations de déplacement, couvre-feu retardé d'une heure, etc. Un confinement le week-end est toutefois en vigueur à partir du samedi midi. Par la suite, les services de transports intérieurs, les restaurants et les activités de loisirs reprennent. Cependant, ce retour à une vie « semi-normale » n'est pleinement accessible qu'aux personnes munies d'un pass sanitaire. Interrompue par le confinement, la période des soldes d'hiver, initialement prévue entre le 21 août au 19 septembre, se mue en actions promotionnelles au cours des mois suivants. Les prestataires touristiques tentent de s'adapter à une clientèle locale pour maintenir une activité.

Afin d'éviter tout dérapage inflationniste préjudiciable à la lutte contre la Covid, le gouvernement régleme à nouveau les prix des autotests et des produits d'hygiène recommandés (gels et solutions hydroalcooliques et désinfectants, masques de protection, gants à usages unique).

SANTÉ ET MESURES SANITAIRES COVID

Janvier

Le gouvernement approuve le 19 janvier le protocole de vaccination contre la Covid 19 (modalités de distribution, de prescription, de dispensation et d'administration des vaccins contre la Covid 19). La campagne de vaccination est lancée pour les personnes âgées de plus de 60 ans dans un premier temps.

Mai

Le 17 mai, la vaccination contre la Covid 19 est ouverte à toute la population âgée de 16 ans et plus. Cette décision, prise quatre mois après le lancement de la campagne, s'appuie sur la progression de la vaccination auprès des publics dits prioritaires. 51 % des 75 ans et plus ont été vaccinés, 45 % des 65-74 ans, près de 33 % des personnes vulnérables, 30 % des 50-64 ans et 4 000 professionnels en première ligne. En outre, 9 200 employés du privé et du public qualifiés d'« essentiels » ont reçu au moins une dose du vaccin. Au total, plus de 74 000 doses ont été administrées. Une baisse des demandes est observée chez ces publics, alors que les personnes « non prioritaires » se manifestent de plus en plus.

Juin

Le gouvernement valide les conditions de mise en œuvre de la téléconsultation pour les professionnels médicaux. Il s'agit de l'une des pratiques de télémédecine réglementée par la délibération modifiée n° 171 du 25 janvier 2001 relative à la carte et aux schémas d'organisation sanitaire de la Nouvelle-Calédonie. Cette prise en charge à distance permet de faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Elle offre aux Calédoniens de nouveaux outils pour améliorer leur prise en charge. Elle assure, en outre, une continuité de service en cas de restrictions des déplacements, comme lors de la crise sanitaire de la Covid 19. Un bilan est prévu au bout d'un an.

Juillet

Autorisé en juin par le gouvernement, et développé en lien avec les services de l'État, le système d'information « *PASSESANTÉ-NC* » est déployé en Nouvelle-Calédonie le 21 juillet. Ce dispositif permet la délivrance d'un certificat sanitaire au standard européen aux personnes vaccinées en Nouvelle-Calédonie. Le certificat Covid numérique européen permet de conserver et d'authentifier tous les justificatifs émis par les autorités sanitaires (certificats de vaccination ou de rétablissement ; résultats de tests PCR), tout en préservant la confidentialité des données individuelles de santé. À partir de septembre un téléservice permet à toutes les personnes vaccinées en Nouvelle-Calédonie d'obtenir leur certificat en ligne. L'obligation de présenter un pass sanitaire sera finalement abrogée à partir du 14 mars 2022.

Septembre

Le Congrès adopte une délibération instaurant une obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 pour les personnes présentes sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Cette obligation vaccinale concerne les personnes majeures sans contre-indications médicales. Les mineurs en sont exemptés. L'application des sanctions, prévue au 31 octobre, et deux fois reportée (au 31 décembre 2021, puis au 28 février 2022), n'a jamais été effective. Le 24 février 2022, le Congrès abroge finalement l'obligation vaccinale à compter du 28 février.

Le 17 septembre 2021, un décret impose à compter du 20 septembre une obligation vaccinale (ou la présentation d'un certificat de non-contamination) à tout voyageur souhaitant entrer en Nouvelle-Calédonie. L'obligation de réaliser une septaine sera abrogée le 14 mars 2022 pour les personnes vaccinées.

COVID : MESURES ÉCONOMIQUES

Mars**Premier confinement**

Le gouvernement annonce un confinement généralisé du 9 mars au vendredi 2 avril pour faire suite à la détection de cas de Covid en provenance des vols de Wallis et Futuna, avec qui le territoire entretient une bulle sanitaire depuis juin 2020. Celui-ci arrive quasiment un an après le premier confinement de 2020, et onze mois de vie sans entrave. Les aides mises en place l'année précédente sont renouvelées ou prolongées.

Les aides de l'État :

- Le fonds de solidarité (FSE) : il s'adresse aux entreprises, professions libérales et patentés ayant perdu au moins 50 % de leur chiffre d'affaires. Il permet de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 24 millions de F.CFP par mois. Ce dispositif est cofinancé par les provinces.
- Le prêt garanti par l'État (PGE) : prolongé de six mois, jusqu'à fin juin 2021, ce prêt vise à renflouer la trésorerie des entreprises. Le remboursement se fait de manière différée et l'amortissement sur une période de un à cinq ans.
- L'aide à la trésorerie pour les entreprises qui n'ont pas accès au PGE ou qui bénéficient d'un PGE insuffisant.

Les aides du gouvernement :

- Le chômage partiel (allocation Covid) : une prise en charge de 70 % du salaire brut dans une limite de 4,5 fois le salaire minimum garanti (SMG).
- Le report des cotisations sociales impactées par le confinement.
- Le congrès vote le prolongement de l'allocation Covid jusqu'à la réouverture des frontières (délibération n°130 du 9 mars 2021 modifiant la délibération n°40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés). Le 23 mars, le gouvernement fixe les modalités de versement de cette allocation pendant la période de confinement.

Autres aides :

La province Sud relance le plan d'urgence concernant les petites entreprises et les patentés affectés par la crise sanitaire.

Un report de charges auprès de fournisseurs d'eau et d'électricité est également consenti.

Avril-Mai

Le congrès vote les lois du pays n°2021-2 et 2021-3 du 22 avril 2021 relatives au télétravail dans le secteur privé et le secteur public. Les délibérations n°154 et 155 du 19 mai 2021 prises en application des lois du pays sont rendues exécutoires le 27 mai 2021.

Juin

Le congrès vote une loi du pays portant exonération et réduction de cotisations sociales sur l'exercice 2021 pour les secteurs durablement touchés par la crise Covid 19, et exonération de cotisations sociales, contributions sociales et d'impôt sur le revenu de la prime exceptionnelle Covid 19.

Septembre**Deuxième confinement**

Annnonce du maintien des mesures de soutien économique en vigueur lors de l'épisode pandémique précédent :

- Un fonds autonome de compensation prend en charge les personnes positives asymptomatiques, les cas contact isolés ainsi que les personnes vulnérables. Les cotisations sociales sont étalées ou reportées au dernier trimestre 2021 pour les sociétés, et au premier trimestre 2022 pour les travailleurs indépendants.
- Le dispositif destiné aux parents qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants est reconduit. Cette mesure est entérinée par l'arrêté d'application de la délibération n° 177 du 21 octobre 2021. Il instaure une majoration des allocations familiales versées aux salariés ayant subi une perte de salaire, car contraints de garder leurs enfants de moins de 16 ans. Cette mesure vise à pallier la fermeture de crèches et des établissements scolaires pendant la période de confinement.

- La province Sud relance le plan d'urgence concernant les petites entreprises et les patentés affectés par la crise sanitaire. Ce soutien se base sur l'aide à la trésorerie du Case (Code des aides pour le soutien à l'économie), plafonnée à 1,5 million de F.CFP par entreprise ou patenté, dont le siège social et l'activité principale sont situés sur le territoire géographique de la province Sud, dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 (dirigeant compris) et dont l'effectif permanent est menacé, avec une perte d'au moins 30 % de chiffre d'affaires et présentant des difficultés de trésorerie.
- Le prêt garanti par l'État (PGE) est encore prolongé. Il bénéficie à toutes les entreprises quelles que soient leur taille, leur forme juridique ou leur activité, pour une aide allant jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires. Le dispositif de prise en charge des coûts fixes est maintenu avec, à partir du mois d'octobre, la suppression de la condition d'un chiffre d'affaires d'un million d'euros.
- Le Fonds de solidarité est prolongé jusqu'à la fin de l'année et étendu à toutes les entreprises sous conditions.

TOURISME - TRANSPORT DE PERSONNES

Avril

Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, initié en 2016, Aircalin attendait en 2021 la livraison de deux A320neo, des avions de 168 places, destinés au réseau régional, afin de compléter la flotte des deux A330neo, livrés en 2019 pour les vols long-courriers. Aircalin réceptionne effectivement son premier A320neo, baptisé Tibarama, le 27 décembre 2020. Cet Airbus est financé par emprunt bancaire (43 %), par la défiscalisation (32 %) et sur fonds propres (25 %). Cependant, en raison de la crise sanitaire, la livraison du deuxième A320 est reportée à 2023.

Août

L'État et le gouvernement valident la réouverture de la bulle sanitaire avec Wallis-et-Futuna, suspendue le 7 mars après la découverte d'un cas positif de Covid-19 à Wallis, hors sas sanitaire. Les déplacements dans les deux sens restent soumis aux motifs impérieux. La priorité est donnée aux résidents de Wallis-et-Futuna nécessitant des soins ou des examens médicaux. Tous les passagers ont l'obligation de se faire recenser auprès des autorités et, à partir de 11 ans, de présenter à l'enregistrement un test PCR négatif de moins de 72 heures.

Septembre

Le gouvernement suspend le trafic aérien domestique et le transport en commun de voyageurs en raison de la crise sanitaire. Le trafic aérien régulier en direction des Îles reprend progressivement entre le 15 et le 24 novembre. Les bus du réseau RAÏ redémarrent officiellement le 13 octobre, mais dans les faits, il faut attendre le 2 novembre pour voir se mettre en place l'organisation nécessaire au respect du protocole sanitaire.

Décembre

La baisse du taux d'incidence justifie la levée des motifs impérieux pour les personnes vaccinées souhaitant se rendre en métropole à compter du 1^{er} décembre. En revanche, il est maintenu pour les personnes non vaccinées qui voyagent au départ de la Nouvelle-Calédonie vers le reste du territoire national.

Le gouvernement annonce la reprise des vols internationaux de passagers suspendus depuis le 1^{er} avril 2020. La septaine et l'obligation vaccinale pour les arrivants restent en vigueur. Un protocole renforcé est prévu pour les passagers en provenance des pays à risques. Cette décision, qui succède à la suppression des motifs impérieux au 1^{er} décembre pour les territoires français, se justifie par l'introduction du virus sur le territoire, le taux de vaccination conséquent et l'obligation vaccinale pour toute personne majeure arrivant sur le territoire. Le gouvernement autorise la reprise des liaisons avec les pays dont la politique vaccinale est similaire à celle en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Aircalin programme uniquement des vols à destination de l'Europe et de Tahiti. Son programme est établi jusqu'au 26 mars 2022 sur la base de quatre dessertes hebdomadaires Nouméa-Tokyo et trois Tokyo-Nouméa (dont une rotation exclusivement cargo) jusqu'au 31 décembre, puis de cinq à six rotations à compter du 1^{er} janvier, pour la période des vacances scolaires. Tahiti bénéficie d'une rotation hebdomadaire. La desserte de Wallis-et-Futuna ne concerne jusqu'à fin décembre que des vols de rapatriement soumis à motifs impérieux. Les frontières de l'Australie restent fermées aux personnes ne possédant pas de passeport australien, seuls deux vols sont assurés, un commercial, et un autre réservé au fret et aux Evasans.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Juin

Une convention est signée avec le ministère des transports néo-zélandais pour l'instauration d'une rotation cargo hebdomadaire vers Auckland, assurée par Aircalin, du 24 juin au 28 octobre. Cette rotation permet l'approvisionnement direct en fruits et légumes frais, produits de la mer et laitiers, pièces détachées, fleurs ou œufs à couver, ou encore produits médicaux. Cette convention entre dans le cadre du programme « *International Air Connectivity* » bénéficiant à des partenaires commerciaux privilégiés.

Novembre

Livraison importante - dans le contexte de la consultation de décembre - de matériel de renfort destiné à la gendarmerie, à la police et aux Forces armées de Nouvelle-Calédonie : au total, 500 containers, 260 véhicules dont une dizaine neufs, et 110 radios numériques cryptées.

Décembre

Dans le cadre de la modernisation du système de dédouanement automatisé du fret international, qui migre vers « *Sydonia World* », le gouvernement s'engage dans une refonte globale du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie. Cette évolution intervient conformément au plan stratégique visant à développer les performances de l'outil informatique de dédouanement. L'arrêté n° 2021-2351/GNC du 16 décembre 2021 fixe sa mise en fonctionnement au 3 janvier 2022.

Le 31 décembre, le congrès adopte une délibération modifiant du Code des douanes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de la première étape de la refonte globale du Code des douanes de la Nouvelle-Calédonie, qui intègre les évolutions juridiques nécessaires à l'utilisation de nouveaux outils informatiques. Ses objectifs sont :

- le renforcement de la traçabilité des marchandises importées pour une plus grande sécurisation des recettes ;
- l'accroissement de la fluidité des échanges avec l'obligation de recourir aux procédures électroniques ;
- la clarification des étapes du dédouanement et des responsabilités de chaque acteur de la chaîne logistique ;
- l'accroissement de l'autonomie financière du port autonome.

Ces évolutions devraient contribuer à positionner la Nouvelle-Calédonie au niveau des standards internationaux et ainsi renforcer son attractivité dans la zone Pacifique.

INSTITUTIONS

Février

Le 2 février, 5 membres du FLNKS démissionnent du gouvernement collégial, occasionnant de fait la chute du seizième gouvernement présidé par Thierry Santa (élu le 13 juin 2019).

Le dix-septième gouvernement est élu le 17 février.

Louis Mapou, du parti de l'UNI sera élu président le 8 juillet, faute d'entente sur le choix du candidat entre les deux composantes indépendantistes, UNI et UC. Pendant cette période de vacance de près de cinq mois, l'équipe sortante assure les affaires courantes.

Juin

Le 3 juin, le gouvernement français fixe la date pour la dernière consultation référendaire au 12 décembre 2021, ainsi qu'un calendrier pour la sortie de l'Accord de Nouméa.

185 004 électeurs sont inscrits sur la liste électorale pour le référendum, 22 167 en province des Îles, 42 132 dans le Nord et 120 705 dans le Sud. Environ 4 450 procurations ont été enregistrées pour ce scrutin : 2 675 sur le territoire et 466 à l'extérieur.

Septembre

Les partis indépendantistes et des associations de Nouvelle-Calédonie formulent une requête auprès du Conseil d'État, pour solliciter le report du référendum à une date ultérieure au 12 décembre 2021, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid 19.

Décembre

Le 7 décembre la requête du camp indépendantiste est rejetée par le Conseil d'État, motivant ces derniers à appeler à la non-participation au référendum.

Le 12 décembre, le taux de participation s'effondre à 43,90 % (80 938 votants) contre 81 % en 2018 et 85,69 % en 2020.

Le « Non » à la pleine souveraineté remporte le suffrage avec 96,49% des voix, contre 3,51 % pour les partisans du « Oui », soit seulement 2755 bulletins exprimés, selon les résultats définitifs communiqués par le Haut-Commissariat. Les loyalistes réunissent 75 762 voix, contre 81 501 voix au référendum de 2020.

Lors des deux premiers référendums, où la participation avait été plus importante, l'écart entre le « Non » et le « Oui » était plus réduit. Le « Oui » avait récolté 43,33 % des suffrages exprimés en 2018, pour atteindre 46,74% en 2020.

La reprise des discussions sur l'avenir institutionnel est programmée après les élections présidentielles.

FINANCES PUBLIQUES - MONNAIE

Janvier

Le Congrès adopte une loi de pays portant rationalisation du recouvrement des impôts, droits et taxes et diverses dispositions d'ordre fiscal. Le volet technique et administratif du texte vise à transférer progressivement le recouvrement de l'ensemble des impôts et des taxes au service de la Direction des services fiscaux. Un autre volet prévoit l'allongement des délais de prescription, la suppression de l'exonération des patentes de moins de 10 000 F.CFP, l'harmonisation des majorations applicables en cas de défaut de paiement. Cette loi prévoit aussi la réorientation vers le budget des collectivités d'une partie des taxes dédiées aux établissements publics.

Juin

Le Congrès adopte une délibération fixant les taux et les montants des critères de détermination territoriale des zones franches mentionnées à l'article Lp.36-1 du code des impôts (délibération n°162 du 28 juin 2021).

Août

Le 30 août, le Congrès entérine la modification de la délibération n° 38 du 31 décembre 2014 relative à la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

Le taux applicable aux revenus du patrimoine, produits de valeurs mobilières, produits d'épargne et de placement, produits des jeux, auparavant de 2 %, est fixé à 2,6 % pour les revenus perçus après le 1^{er} octobre 2021. Le taux majoré de 5 % est maintenu pour les produits de valeurs mobilières suivants : les dividendes de source calédonienne perçus par des sociétés non résidentes ou les bénéfices réalisés par des établissements stables de sociétés non résidentes.

Le taux applicable aux revenus d'activité des personnes physiques (retraites, indemnités chômage, allocations, bourses), de remplacement et de solidarité, passe de 1 % à 1,3 % pour les revenus perçus après le 1^{er} octobre 2021.

Les recettes générées par cette mesure, estimées à 1,9 milliard de F.CFP, ont vocation à être affectées à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Septembre

Une nouvelle gamme de pièces de monnaie est mise en circulation. Les pièces de 1 et 2 francs vont progressivement être retirées de la circulation, impliquant le recours à la règle des arrondis, destinée à neutraliser le risque inflationniste. Parallèlement, la gamme est élargie avec la mise en circulation d'une pièce de 200 francs dans le but de simplifier les achats. Cette période transitoire doit durer neuf mois, du 1^{er} septembre au 1^{er} juin 2022.

AGRICULTURE

Les fins d'années 2020 et 2021 sont marquées par une forte pluviométrie. Le gouvernement qualifie de calamités agricoles les phénomènes climatiques suivants :

- Les fortes pluies du 11 et du 13 décembre 2020
- Les fortes pluies du mois de janvier 2021
- La dépression tropicale forte Lucas, du 2 au 4 février 2021
- Le cyclone Niran du 6 mars 2021
- Les évènements climatiques du mois d'avril et ceux du 4 mai
- La dépression tropicale Ruby du 13 au 14 décembre

Les agriculteurs sociétaires de la caisse d'assurances mutuelles agricoles (Cama) seront indemnisés.

NICKEL - MINES

1^{er} semestre

L'activité minière et métallurgique est impactée par des perturbations politico-sociales sur fond de conflit de l'Usine du Sud et une saison exceptionnellement pluvieuse.

L'entreprise KNS doit en outre faire face à des aléas techniques perturbant la production :

- en mars, l'une des deux chaudières est mise temporairement hors service, en raison d'une avarie.
- en avril, le four n°2, qui vient de subir un arrêt programmé de quatre mois pour maintenance (*shutdown*), est remis en service. KNS déplore cependant une fuite de scories peu de temps après. Le four n°1 prend donc le relais et le retour à la production a lieu au début du deuxième trimestre.

Janvier

Le 11 janvier, le comité d'entreprise de Vale Nouvelle-Calédonie vote majoritairement en faveur du chômage partiel pour 1 200 salariés. Il s'agit d'un dispositif temporaire, dans l'attente de la reprise de l'activité qui aura lieu en avril.

Avril

Le 1^{er} avril, le consortium Prony Resources Nouvelle-Calédonie annonce la concrétisation du projet d'acquisition de Vale Nouvelle-Calédonie SAS auprès de Vale Canada Ltd. Le redémarrage de la production de NHC est fixé au 20 avril. Les premiers exports de Prony Resources sont prévus pour mai.

Juin

Le 17 juin, Prony Resources officialise le lancement du chantier du nouveau système de stockage des résidus d'exploitation de l'usine du Sud (projet Lucy). L'objectif est de soulager le barrage KO2 avec une technique d'assèchement des boues, réduisant drastiquement le volume des déchets à stocker. L'usine de déshydratation devrait fonctionner à 100% de sa capacité en décembre 2023. Le montant des investissements est estimé à 35 milliards de F.CFP. Le chantier doit employer 580 personnes dont 75 % de travailleurs locaux. À l'issue des travaux, fin 2023, les besoins en main d'œuvre sont évalués à environ 200 emplois permanents.

Juillet

Le 13 juillet, la direction de KNS met en veille le site de Koniambo et suspend la production, faute d'approvisionnement du four en minerais. Depuis dix jours, l'entreprise subit les perturbations d'un désaccord avec « les coutumiers du massif » portant sur le choix des prestataires retenus dans le cadre d'un appel d'offres. Le 25 août 2021, la signature d'un protocole d'accord met fin au conflit.

CONSTRUCTION - BTP

Juin

Le 4 juin, le Congrès proroge, par loi du pays, les dispositions relatives au « prêt à taux zéro » jusqu'au 31 décembre 2022 (initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2020), afin de d'encourager l'accès à la propriété et de soutenir le secteur du BTP.

Août

Démarrage des travaux du projet de restauration du pont de Thio, dont l'enveloppe est de 1,2 milliards de F.CFP. Inscrite au plan pluriannuel d'investissement (PPI), sa restauration est financée par le contrat de développement État/province Sud 2017-2021. Ce pont devrait notamment permettre la circulation de poids lourds pour l'exploitation des mines alentours. Les travaux doivent durer un an et demi, pendant lesquels l'actuel pont restera en service.

Septembre

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation du front de mer de l'Anse-Vata fortement endommagé par le cyclone Lucas. Le démarrage des travaux est programmé pour le premier trimestre 2022, pour une durée de deux ans. Le coût de cette première tranche est estimé à 1,9 milliard de F.CFP, financé par le contrat d'agglomération. Le lancement de la requalification du dernier tronçon de la route de l'Anse-Vata, entre le stade et la promenade, est également annoncé pour 2022.

Novembre

La province Sud signe une convention avec la SIC pour la rénovation et la sécurisation des tours de Magenta et cinq résidences SIC de Dumbéa-sur-Mer, pour un montant de 900 millions F.CFP. La province prévoit aussi d'abonder au capital de la SEM Agglo, dont elle est actionnaire, à hauteur de 500 millions de F.CFP.

Décembre

Le conseil municipal de Nouméa autorise la ville à signer un bail de 50 ans avec la société foncière Majestic, qui envisage de construire un centre de loisirs sur le terrain de l'ancien poney-club, au niveau du rond-point de l'Étrier, à Rivière-Salée. Le projet représente un investissement de plus de 3 milliards de F.CFP. Le début des travaux est prévu pour 2022 avec une ouverture annoncée fin 2024. Le Majestic Arena devrait compter environ 90 employés.

Le congrès adopte l'avenant n°5 au contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2022. Il permet le redéploiement d'une enveloppe de 2,52 milliards de F.CFP vers des opérations déjà inscrites au contrat (requalification en deux fois deux voies de la RT1 entre Païta et La Tontouta ; rénovation des sites de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et création d'une structure éducative contenante ; rénovation et agrandissement du musée de Nouvelle-Calédonie) et vers de nouvelles opérations, dans l'optique de préparer la prochaine génération de contrats de développement avec l'État (études pour la rénovation du pont de la Tontouta ; études de l'aménagement de l'entrée et de la desserte de Nouville ; études préliminaires pour la construction des ponts de Ponérihouen et Poindimié ; réhabilitation de la route du col de Katiramon). Les coûts relatifs au programme d'investissements révisé atteignent désormais 18,5 milliards de F.CFP, dont une contribution de l'État de 8,8 milliards de francs.

La province Sud lance la construction du pôle technique, à la Vallée-du-Tir, le nouveau siège de la direction de l'aménagement et de l'équipement. Ce projet est estimé à 1,3 milliard de F.CFP. Les travaux doivent s'échelonner de mars 2022 à mai 2023. 21 entreprises sont concernées. Ce programme, qui mêle à la fois de la construction et de la réhabilitation du bâti existant, repose sur une exigence bioclimatique et répond à la norme PEB (performance énergétique des bâtiments).